

vendredi
12 février 2010

Journée de réflexion sur les « zones calmes »

dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002-49 CE

Auditorium de l'Hôtel de Ville
5, rue Lobau - 75004 Paris



La Ville de Paris, en collaboration avec le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit et Bruitparif, organise le 12 février 2010 une journée de réflexion sur les zones calmes. Cette conférence permettra de faire un bilan des retours d'expérience des collectivités françaises et européennes, ayant déjà élaboré leur Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

La directive européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement du 25 juin 2002 vise à accroître les efforts pour lutter contre le bruit. Ce texte impose une mise en cartographie du bruit sur la base d'indicateurs comparables, et l'élaboration de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement au niveau local (PPBE). Ce texte propose également de nouvelles mesures, au premier rang desquelles figure la protection des zones calmes. Les manières d'appréhender ces zones calmes demeurent cependant imprécises.

Ainsi, le texte européen ne donne aucune définition claire et sa transposition nationale a pris le parti d'une approche laissant aux collectivités territoriales des marges de manœuvre et d'appropriation.

Comment identifier de manière pertinente et efficace ces espaces? L'exposition sonore permet-elle de les définir de manière adaptée face à une demande sociale croissante de bien-être et de qualité de vie de plus en

plus détachée des seules caractéristiques physiques des lieux? Comment faire participer les habitants à la détermination des zones calmes dans leur ville?

Une première partie sera consacrée à des tables rondes sur les démarches en cours et les retours d'expérience des zones calmes en France et à l'étranger. Les villes de Amsterdam, Florence, Oslo, Bristol, Bruxelles, Hambourg, Lyon, Paris, Rennes et Strasbourg apporteront leurs contributions à ces échanges. La journée se clôturera par un atelier participatif sur les différentes perceptions du calme, à partir d'enregistrements audiovisuels d'ambiances urbaines.

Ce colloque s'adresse aux autorités publiques concernées (régions, départements, communautés urbaines et d'agglomération, gestionnaires d'aéroports et d'infrastructures de transports terrestres, services de l'État, agences d'urbanisme, etc.) ainsi qu'aux associations et représentants des conseils de quartiers et aux consultants et bureaux d'ingénierie opérationnelle.

vendredi
12 février 2010

Journée de réflexion sur les « zones calmes »

dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002-49 CE

Auditorium de l'Hôtel de Ville
5, rue Lobau - 75004 Paris

8h45 Café d'accueil

9h30 Allocution d'ouverture

Denis BAUPIN, *Adjoint au Maire de PARIS, chargé du développement durable, de l'environnement et du plan climat*

9h40 Enjeux des PPBE et des zones calmes

Pascal VALENTIN, *Chef de la mission bruit et agents physiques, MEEDDM*

TABLES RONDES

animées par Julie VALLET, *Communauté urbaine du Grand LYON*

9h50 1 Des propositions de définitions et une méthodologie de mise en œuvre

- ▶ Référentiel national pour la définition et la création des zones calmes / MEEDDM, Guillaume FABUREL & Nathalie GOURLOT, *Centre de recherche CRETEIL*
 - ▶ Quelles zones calmes dans la ville archipel?, Eric GAUCHER, *BE Acoustique et Conseil* & Roland GICQUEL, *RENNES Métropole*
 - ▶ Des réflexions engagées dans l'est de la France, Catherine LAMOUREUX-KUHN, *CETE de l'Est, STRASBOURG*
- Echanges avec la salle

11h00 2 Des outils et critères de détermination, adaptation aux spécificités du territoire

- ▶ Surveillance et analyse du paysage sonore pour la définition des zones calmes, Sergio LUZZI, *Vie En.Ro.Se. ingegneria srl, FLORENCE*
 - ▶ Définition des indicateurs d'identification des zones calmes en fonction des spécificités bruxelloises, Marie-Françoise DUCARNE, *BRUXELLES Environnement IBGE*
 - ▶ Indicateurs de sélection des zones calmes et mise en œuvre opérationnelle, Frits VAN DEN BERG, *GGD AMSTERDAM*
- Echanges avec la salle

12h00 Pause déjeuner (salon Bertrand)

13h30 Café sur l'espace exposants

14h00 2 Des outils et critères de détermination, adaptation aux spécificités du territoire (suite)

- ▶ Des zones calmées dans les quartiers animés : exemple des Chartes locales parisiennes, Peggy BUHAGIAR, *PARIS*
 - ▶ Expérimentation sur deux zones pilotes à Oslo, Sofie YVLING, *OSLO*
- Echanges avec la salle

14h45 3 Une nécessaire implication des habitants

- ▶ Groupes de travail sur les zones calmes dans le cadre de réunions publiques à Hambourg, Margit BONACKER, *BE Konsalt, HAMBOURG*
 - ▶ Démocratie participative : présentation du projet européen Citizenscape à Bristol, Tim CLARKE, *BRISTOL*
- Echanges avec la salle

15h30 Pause café et visite des stands

ATELIER PARTICIPATIF

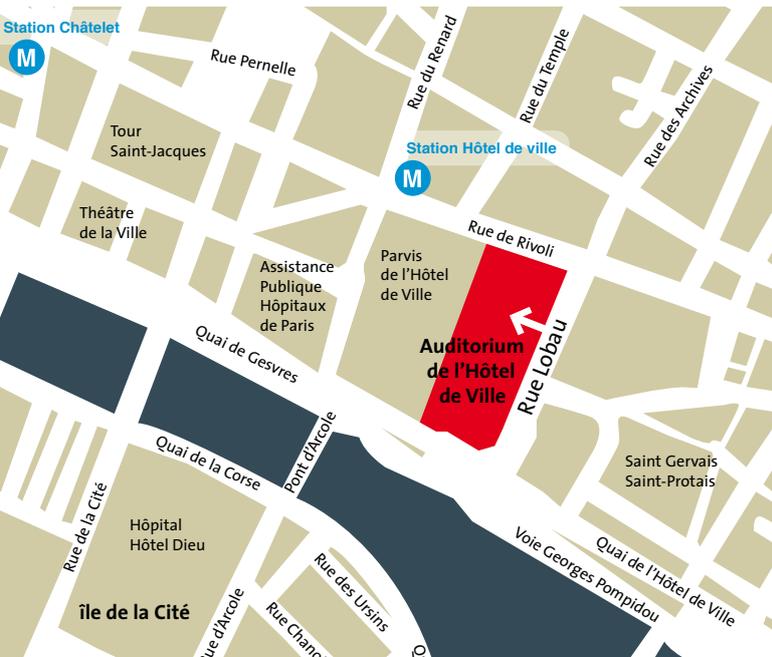
animé par Bernard DELAGE, *BE VIA SONORA*

15h45 Quelles zones calmes pour Paris ?

- ▶ Présentation de trois cas concrets parisiens de typologies différentes (bassin de la Villette, parc Montsouris et Butte-aux-Cailles)
- ▶ Travail d'analyse avec les participants, Alice DEBONNET-LAMBERT, *CIDB*, Fanny MIETLICKI, *BRUITPARIF*, Sébastien EMERY, *Agence d'écologie urbaine, PARIS*

17h45 Allocution de clôture

Denis BAUPIN, *Adjoint au Maire de PARIS*



Inscription au colloque gratuite

Pour vous pré-inscrire

Le nombre de places étant limité, prière de s'inscrire avant le 20 janvier 2010. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée après cette date.

Lieu du colloque :

Auditorium de l'Hôtel de Ville
5, rue Lobau - 75004 Paris
Pour accéder à l'auditorium,
se munir d'une pièce d'identité

Moyens d'accès :

Métro : lignes 1 et 11,
station « Hôtel de Ville »
Bus : n°58, 69, 70, 72, 74
RER A, B, C, D,
station « Châtelet-les-Halles »

Pour tout renseignement :

Sylvie Bouin, CIDB
12/14, rue Jules Bourdais 75017 Paris
Tél. : 01 47 64 64 62 - Fax : 01 47 64 64 63
e-mail : bouin@cidb.org - www.bruit.fr